

## Les établissements régionaux d'enseignement adapté

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Leur mission est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale.

La particularité de la prise en charge des élèves d'EREA est liée à la présence d'un internat.

Les finalités et missions des EREA sont assignées dans la circulaire n° 95-127 du 17 mai 1995. Celle-ci précise et définit le public accueilli, les objectifs poursuivis et l'organisation pédagogique qui comporte un secteur de la formation et un secteur éducatif. L'internat constitue un aspect important du fonctionnement du secteur éducatif des EREA.

Les formations dispensées sont organisées en référence aux enseignements du collège, du lycée professionnel ou général et technologique. Elles permettent d'acquérir une qualification au moins de niveau V.

Les élèves de l'académie de Strasbourg fréquentent principalement l'EREA H. Ebel à Illkirch Graffenstaden. C'est la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA) qui orientent les élèves.